

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

Référence
04_2026

Objet de la délibération
Affectation du résultat budget Eau & Assainissement 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
06/02/2026

Date d'affichage

Vote
UNANIMITE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 04/03/2026

Et

Publication ou notification du :
04/03/2026

L'an 2026 et le 3 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Stève, RABIN Patrice

Excuses séance ayant donné procuration : MM : GAVAZZI Romain à M. RABIN Patrice, VANZELLA Yoann à Mme DONGE Christine

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Affectation du résultat budget Eau & Assainissement 2025**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le CFU 2025 du budget Eau & Assainissement et constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 38 114,92 €
- un excédent d'investissement de : 131 033,08 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Au R002 : Excédent de fonctionnement : 38 114,92 €

Au R001 : Excédent d'investissement : 131 033,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du Résultat de l'Eau & Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2026
Le Maire
François DENEUX